

Message du président

A l'heure où vous lirez ces lignes, une nouvelle assemblée des délégués a été élue avec une présidence désignée par ses membres, et de cette assemblée est issu un nouveau comité. Ce dernier a pris ses fonctions depuis trois mois (cf. article en p. 2), en réintégrant l'ensemble de ses compétences selon la décision de l'autorité de surveillance.

Siègent au sein de ce comité 22 personnes, dont 10 représentant-es des salarié-es, 10 représentant-es désigné-es par le Conseil d'Etat employeur et deux pensionné-es. Ce comité tend encore un petit peu plus vers la parité de genre avec 7 femmes sur 22 dont Madame Jacqueline Curzon, élue à la présidence du comité par sa délégation.

Ce comité a immédiatement dû se mettre aux affaires. Il a notamment défini la stratégie de la Caisse en matière d'investissement responsable, particulièrement importante dans le contexte environnemental actuel. Une double page de présentation lui est consacrée dans ce numéro.

L'organe suprême de la CPEG doit garantir l'équilibre financier des prestations financières qui sont dues, mais il a aussi une responsabilité sociétale envers les enjeux climatiques que l'actualité nous rappelle quotidiennement. Le comité s'est doté d'objectifs ambitieux afin de respecter l'Accord de Paris.

Ce chantier ayant abouti, le comité va consacrer ses prochains travaux à la mise à jour de la vision du comité pour la nouvelle législation. Une fois cette vision adoptée, il s'agira de définir un certain nombre d'objectifs stratégiques à l'attention de l'administration. Un de ces objectifs sera certainement en lien avec la question de l'inflation. Les états financiers 2021 (présentés en p. 6) démontrent une

bonne santé de la Caisse avec une réserve de fluctuation de valeur pleine, un taux de couverture qui flirte avec les 80%. Cependant, le diable peut se cacher dans le détail et il s'agit de rester vigilant dans l'environnement actuel instable: sortie d'une pandémie, crise ukrainienne (voir l'article sur la solidarité en p. 3), avec des conséquences sur l'indice des prix à la consommation et donc une montée de l'inflation. Qui peut dire si celle-ci est conjoncturelle ou structurelle? En cas d'inflation persistante, quel est l'impact possible sur la stratégie d'investissement et les classes d'actifs?

L'ensemble de ces paramètres doit être analysé afin de savoir si la Caisse peut se permettre de prendre plus de risque afin d'améliorer certains aspects de son plan de prévoyance tout en respectant son chemin de croissance. En effet, toute nouvelle prestation doit être intégralement financée par le rendement de la fortune de la Caisse. La prise de risque dans l'environnement changeant pourrait fragiliser la bonne santé de la Caisse par ce que les spécialistes nomment « l'effet de ciseau », avec une inflation en forte augmentation et un rendement du portefeuille atone.

Dans les bonnes nouvelles, on peut souligner les importants apports de la CPEG à la vie économique du canton, avec quelques chiffres clés (voir p. 7).

Voilà donc une Caisse de prévoyance bien vivante et en phase avec son temps, grâce à l'engagement quotidien de son personnel et des membres du comité.

Au nom de ce dernier, je vous souhaite un agréable été.

Jean-Daniel Jimenez,
président du comité

SOMMAIRE

- 1 Message du président
- 2 Les nouvelles instances sont en fonction
Nouveautés en matière d'adaptation des pensions
- 3 Démarrage du chantier des Grands Esserts
La CPEG face à la crise ukrainienne
- 4-5 Les ambitions de la CPEG en matière d'investissement responsable
- 6 Dans les états financiers, il n'y a pas que des chiffres!
Paiements des rentes en devise étrangère
- 7 La CPEG participe à l'action genevoise contre la pollution lumineuse
Contribution de la CPEG au tissu local en 2021
- 8 Prenez rendez-vous!
Plus complet, plus clair, voici votre nouveau certificat d'assurance

Les nouvelles instances sont en fonction

Comme annoncé dans notre dernière édition, les élections pour la législature 2022-2025 ont eu lieu au cours du premier trimestre 2022. Les 100 membres de l'assemblée des délégué-es (ADE) ont été élu-es dans un premier temps par l'ensemble des assuré-es. On peut regretter le faible taux de participation de 5.2% sur la moyenne des quatre groupes, mais saluer le fait que la totalité des sièges ait été pourvue.

Ce sont ces 100 délégué-es qui ont dans un second temps élu les 10 membres de la délégation des salarié-es au comité, ainsi que les 2 représentant-es des pensionné-es siégeant au comité avec une voix consultative. Les 10 représentant-es des employeurs ont pour leur part été désigné-es par le Conseil d'Etat.

Le comité est entré en fonction le 25 mars. Il sera présidé en alternance par la présidente de la délégation des employeurs, M^{me} Jacqueline Curzon, et par le président de la délégation des salarié-es, M. Jean-Daniel Jimenez. C'est ce dernier qui préside la première moitié de la législature, jusqu'au 31 août 2023.

L'assemblée des délégué-es s'est réunie pour la première fois dans sa nouvelle composition le 2 juin.

➤ Vous trouverez les compositions complètes du comité et de l'ADE sur notre site www.cpeg.ch sous [La CPEG > Organisation](#)



M^{me} Jacqueline Curzon et M. Jean-Daniel Jimenez forment le tandem de la présidence du comité pour la législature 2022-2025.

Nouveautés en matière d'adaptation des pensions

Le comité doit s'interroger chaque année s'il y a lieu d'adapter ou non les pensions. Cette réflexion se mène dans le contexte de la santé financière de la Caisse et en prenant en considération à la fois l'intérêt des pensionné-es et celui des membres actifs et actives de la Caisse dont les prestations ne sont pas garanties.

Le règlement général de la CPEG ne prévoit aujourd'hui que la possibilité d'une adaptation viagère des pensions pour compenser tout ou partie de l'inflation. Or une telle adaptation peut, selon la situation de la Caisse, représenter un coût trop élevé pouvant mettre en péril son équilibre financier.

Le comité a souhaité compléter les outils à sa disposition pour apporter une réponse aux besoins des pensionné-es en cas d'inflation. Ainsi, à l'instar d'autres caisses de pensions, il a décidé de prévoir la possibilité de verser des allocations uniques, qui ne sont donc ni viagères ni garanties.

Il a également prévu que l'adaptation viagère des pensions ou l'allocation unique pourraient être plafonnées de manière à ce que les fonds à disposition soient principalement affectés à l'adaptation des pensions les moins élevées.

L'équilibre financier de la Caisse devant être préservé, une adaptation de pensions ou le versement d'une allocation unique ne devrait en principe pas intervenir si le taux de couverture est inférieur à 80% ou si la réserve de fluctuation de valeurs ne devait pas être suffisamment constituée. Enfin, le préavis de l'expert agréé sera requis pour s'assurer de l'incidence des mesures envisagées.

Pas d'indexation des pensions en 2022

La décision du comité pour cette année s'est prise en application du règlement général actuellement en vigueur. Conformément à l'article 64, alinéa 2 du [Règlement général de la CPEG](#), le comité de la CPEG a décidé, dans sa séance du 10 février 2022, de ne pas indexer les pensions en 2022. Ce faisant, il a en particulier pris en compte l'augmentation contenue de l'inflation ces dernières années (+ 1,0% pour toute la période 2012-2021).

Démarrage du chantier des Grands Esserts

Le chantier des Grands Esserts a démarré ce printemps, accompagné par une rencontre des autorités cantonales et municipales avec la population veyrite. Rappelons que ce grand projet se situe sur le plateau de Vessy et comprendra, d'ici 12 ans, un total de 1'200 logements en Ville de Veyrier, dont 800 logements et un centre commercial seront réalisés

par la CPEG. Les travaux préparatoires entamés concernent la 1^{re} étape du projet, menée par plusieurs partenaires. Pour sa part, la CPEG construira dans cette 1^{re} étape la Maison de Vessy (220 logements – à ne pas confondre avec l'EMS tout proche qui porte le même nom) et Beaux Champs (80 logements).



La Maison de Vessy se présente comme un îlot ouvert, avec de larges surfaces piétonnes assurant une transition progressive entre l'espace public et le cœur de l'îlot. (Photo DR)

La CPEG face à la crise ukrainienne

La CPEG suit et applique toutes les recommandations fédérales à l'égard de la Russie dans le cadre de sa guerre contre l'Ukraine. Dès le début du conflit, elle a immédiatement procédé à un état des lieux de ses investissements en lien avec ce pays. Les positions en roubles ou en monnaies fortes représentaient environ 0.3% de la fortune totale de la Caisse. Ces positions ne peuvent à l'heure actuelle ni être vendues, ni être traitées, car les marchés sont fermés. A ce jour, leur valeur estimée par la Caisse est pratiquement nulle et elles figurent « pour mémoire » dans son bilan. La CPEG suit l'évolution de la situation avec attention dans une optique de gestion des risques. Il est enfin précisé que la CPEG ne verse pas de pensions en Russie ni en Biélorussie.

Dans ce contexte de crise humanitaire, la CPEG participe au dispositif mis en place par l'Hospice général pour l'hébergement des réfugié-es en provenance d'Ukraine. Sollicités pour la mise à disposition de bâtiments vides ou de terrains disponibles pour de l'hébergement collectif, nous avons transmis une liste de huit objets de notre parc immobilier répartis sur l'ensemble du canton. Il s'agit d'une part de bâtiments vides en attente de

rénovation ou de démolition et, d'autre part, de terrains non immédiatement constructibles permettant la pose d'éléments préfabriqués. L'Hospice général a finalement retenu deux bâtiments administratifs, pris en l'état et transformés par ses soins pour de l'hébergement collectif en fonction des besoins.

Trouvez les infos sur notre site Internet

Sur notre site Internet www.cpeg.ch, vous pouvez trouver facilement l'information qu'il vous faut grâce à une navigation simplifiée. Le menu principal vous dirige sur trois thématiques: Prévoyance, Immobilier et Investissements durables. Un menu complémentaire vous permet d'accéder à: La CPEG (portrait et organisation), Actualités (actualités et infolettres), Emplois et Contact (avec tous les moyens de nous atteindre sur nos deux sites).

Les ambitions de la CPEG en matière

Depuis sa création, la CPEG a placé les enjeux en matière de développement durable au cœur de ses préoccupations. La Caisse se dote aujourd'hui d'une politique ambitieuse pour ses investissements qui intègre les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), matérialisée dans une Charte d'investissement responsable et une stratégie climatique. Dans le contexte actuel d'urgence climatique, la CPEG s'aligne sur l'Accord de Paris, adhère aux objectifs de la Confédération et s'engage d'ici 2050 pour une neutralité carbone de l'ensemble de ses investissements.

Qu'est-ce que l'investissement responsable ?

L'investissement responsable est la prise en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement et dans l'actionnariat actif (engagement avec les différentes parties prenantes et vote aux assemblées générales). Nous retrouvons par exemple dans les critères environnementaux le changement climatique, dans les critères sociaux les droits de l'homme, et dans les aspects de gouvernance la rémunération des dirigeants.

Quelle est l'importance des dimensions ESG pour une caisse de prévoyance ?

Une caisse de prévoyance a l'obligation, dans le cadre de son devoir fiduciaire, d'agir dans le meilleur intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de réaliser le meilleur rendement-risque pour sa fortune, tout en assumant pleinement son rôle d'investisseur institutionnel responsable.

Elle doit évaluer les risques et opportunités financières liés aux critères ESG sur ses investissements et prendre en considération les conséquences de ses investissements sur la durabilité de la société.

Quel est le but de la Charte d'investissement responsable ?

L'objectif de la Charte d'investissement responsable adoptée par la CPEG est d'encadrer ses activités de placement en relation avec les questions ESG. Elle indique les différentes thématiques ESG sur lesquelles elle va concentrer ses efforts. Pour l'environnement, il s'agit du respect de l'Accord de Paris, pour le social, des principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que des changements importants du monde du travail dus à la mondialisation et aux nouvelles technologies. Pour ce qui est de la gouvernance, la CPEG vise notamment à ce que les sociétés dans lesquelles nous investissons répondent à des critères éthiques élevés, soient diversifiées et de qualité.

Quels sont ses principes d'investissements ?

En matière d'investissement, la CPEG vise à associer la recherche de performance financière sur le long terme avec les enjeux du développement durable et des standards élevés d'intégrité. Elle promeut la transparence et s'engage à faire preuve d'exemplarité en termes d'informations financières et extrafinancières communiquées, encourageant ses différents partenaires à faire de même.



Quels sont les moyens utilisés pour répondre avec efficacité à ses ambitions ESG ?

La Charte décrit les quatre piliers d'investissement à disposition de la CPEG pour agir sur les enjeux du développement durable. Le premier pilier est l'*Intégration ESG*. Il consiste à prendre systématiquement en considération les critères ESG dans chaque investissement de la CPEG.

Pour le deuxième pilier, l'*Engagement*, la CPEG utilise le dialogue avec ses différentes parties prenantes afin de les aider à prendre en compte les questions ESG. Pour accroître son efficacité, la CPEG cherche à rallier d'autres investisseurs pour mener ces démarches. En effet, plus le nombre d'investisseurs est élevé, plus les chances que la société donne suite aux demandes faites le sont aussi. Par ailleurs, la CPEG exerce ses droits de vote sur les actions qu'elle détient, en Suisse comme à l'international.

Le troisième pilier de la CPEG est l'*Exclusion*. Dans ce cadre, les sociétés qui vont à l'encontre des objectifs de développement durable de la Caisse et de ses valeurs sont exclues. Il s'agit, entre autres, des sociétés présentes dans l'industrie de l'armement, du charbon ou encore du tabac.

Le dernier pilier de la Caisse est l'*Impact Investing*. A travers celui-ci, la CPEG effectue pour une partie de sa fortune des investissements qui conjuguent fort impact social ou environnemental avec performance financière.

Quel est l'engagement pris par la CPEG en devenant signataire des PRI ?

La CPEG a rejoint l'initiative des *Principles for Responsible Investment (PRI)*, l'une des initiatives internationales les plus

d'investissement responsable

importantes œuvrant pour l'investissement responsable. Elaborés par des investisseurs et soutenus par les Nations Unies, les PRI comptent près de 5'000 signataires issus de plus de 60 pays et représentant plus de 120'000 milliards de dollars US d'actifs. En signant cette initiative, la CPEG s'engage à suivre les six principes des PRI.

Concrètement, quelles vont être les actions menées par la CPEG ?

Les PRI se déclinent en six principes décrits ci-dessous. La CPEG mène d'ores et déjà des actions dans ces différents domaines. En voici quelques exemples.

1. « Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement. »

La CPEG prend en considération les questions ESG dans les investissements que la Caisse gère en interne ainsi que dans le suivi et la sélection de ses gérants externes.

2. « Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs. »

La Caisse engage le dialogue sur les questions ESG avec les sociétés dans lesquelles elle est investie et exerce son droit de vote aux assemblées générales.

3. « Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG. »

La CPEG exige de ses gérants d'actifs externes des informations détaillées sur les sujets ESG. Elle a les mêmes exigences pour les entités dans lesquelles elle investit directement.

4. « Nous favoriserons l'acceptation et l'application des principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs. »

La mise en place des six principes des PRI par ses gérants d'actifs d'externes est suivie par la CPEG.

5. « Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des principes. »

La CPEG soutient les initiatives collaboratives cherchant à trouver des solutions aux questions ESG.

6. « Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des principes. »

Des informations régulières sur les questions ESG sont publiées par la Caisse, notamment sur son site Internet.

Quels sont les fondamentaux de la stratégie climatique de la CPEG ?

En matière climatique, la CPEG inscrit son action dans une stratégie alignée sur l'Accord de Paris. Elle s'engage ainsi dans la gestion de sa fortune à contribuer à limiter le réchauffement à 1.5°C. Elle s'est donné des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à court, moyen et long termes. La Caisse prévoit également un désengagement ambitieux et progressif des énergies fossiles.

Pour atteindre les objectifs de sa stratégie, la CPEG mobilise simultanément tous les leviers d'actions à sa disposition dans les différentes classes d'actifs :

Les leviers de la stratégie	
Décarboner les portefeuilles	Se désengager progressivement des énergies fossiles
Renforcer l'engagement sur le climat	Développer les investissements à impact
Limiter l'impact environnemental de son parc immobilier	Gérer les risques climatiques
Publier annuellement un rapport sur ses actions pour le climat	Intégrer des initiatives internationales

Dès 2023, la CPEG rendra compte annuellement des avancées réalisées sur ses objectifs ESG et sur ses pratiques d'investissement responsable à travers un rapport dédié.

Quels sont les objectifs de la CPEG pour son parc immobilier ?

La CPEG applique sur son parc immobilier une stratégie énergétique visant notamment les objectifs suivants : poursuivre les opérations de rénovation (60 bâtiments en cours de rénovation, à l'étude ou planifiés d'ici 2026), l'optimisation de la performance énergétique du parc immobilier et la modernisation des installations de production de chaleur, avec une sortie du mazout pour 2030. On peut rappeler que la Caisse travaille en collaboration étroite avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), sur la base d'un programme décennal qui lui sert de fil rouge. La CPEG est également partenaire avec les Services industriels de Genève (SIG) pour des projets pilotes, dont un projet de chaufferies efficaces.

Plus de détails sur notre site www.cpeg.ch :

- [Communiqué du 26.04.2022 sur l'ESG](#)
- [Investissements durables > Durabilité financière](#)
- [Immobilier > Autres informations sur l'immobilier > Stratégie énergétique](#)

Dans les états financiers, il n'y a pas que des chiffres!

Nous sommes bien conscient-es qu'il y a des lectures qui peuvent paraître plus passionnantes à nos abonné-es de la CPEG que nos états financiers... Ces dernières années, cependant, nous nous sommes appliqués à faire évoluer cette publication vers une version plus accessible.

Nos états financiers proprement dits sont ainsi précédés par une partie consacrée aux activités marquantes passées.

L'ESG, qu'est-ce que c'est?

Cette année, vous trouverez par exemple un focus sur l'investissement responsable à la CPEG, ainsi que les actions en lien avec l'ESG qui ont été menées tout le long de l'année. L'ESG, qu'est-ce? Et le changement climatique? Qu'est-ce que cela donne en chiffres pour la CPEG? Des explications vulgarisées s'imposant, vous trouverez ainsi des réponses à ces questions au cœur de l'actualité dans les pages 7-9 de notre rapport d'activité 2021.

Pour les lecteurs et lectrices pressé-es, nous avons créé une nouvelle page que l'on pourrait intituler « la CPEG en un coup d'œil » (p. 6), qui présente les indicateurs clés de la Caisse pour l'année écoulée et sert de fil conducteur pour la présentation qui suit.

La **fortune de prévoyance**, en d'autres termes l'argent des assuré-es, a augmenté d'environ CHF 1.4 milliard pour atteindre un total de CHF 21.8 milliards. Cette augmentation est principalement due à la performance boursière (+6.7%). Grâce à ce bon résultat, la réserve de fluctuation de valeur, qui est comme son nom l'indique une réserve pour les moments plus difficiles en bourse, est ainsi complètement constituée. Nous pouvons dès lors voir l'avenir proche plus sereinement.

Un indicateur important, que toutes les caisses de pensions surveillent comme le lait sur le feu, est le rapport entre l'argent qui entre (avec les prestations de libre passage des assuré-es entrant, les cotisations et les rachats permettant aux assuré-es d'améliorer leurs prestations de retraite), et l'argent qui sort (avec les prestations de libre passage des assuré-es qui

partent ainsi que les pensions versées). Quand il en découle un solde positif, appelé cash-flow positif, l'institution s'auto-finance. Ce qui est le cas de la CPEG qui affiche en 2021 un **cash-flow assurance** de CHF +13 millions.

En termes d'effectifs, 398 nouveaux et nouvelles assuré-es ont rejoint la Caisse (+0.8%) en 2021. Cette hausse est moins importante que les années précédentes (+4.3% en 2020 et +3.5% en 2019). Les nouveaux et nouvelles bénéficiaires de pensions sont au nombre de 444 pour 2021 (+1.7%), hausse plus importante qu'en 2020 (+0.4%), malheureusement en raison des décès liés au Covid.

79'825 personnes

Au total, entre membres salarié-es et bénéficiaires de pensions, la CPEG assure exactement **79'825 personnes**. Relevons, pour mettre ce chiffre en perspective, qu'il correspond à la population de Lucerne, 7^e ville suisse en nombre d'habitants!

Après plus de 10 ans de calme plat, l'inflation a fait son grand retour dans le système financier. Pour cette raison, le comité a proposé à l'expert agréé de créer une **nouvelle provision technique** pour l'indexation des salaires, qui ne serait pas couverte par une évolution correspondante des rendements de la fortune.

Enfin, pour terminer, parlons un peu des **taux de couverture** de la Caisse, baromètre de son équilibre financier. L'augmentation de la fortune de prévoyance (CHF +1.4 milliard) ayant été plus importante que l'augmentation brute des capitaux de prévoyance (CHF +840 millions), elle a permis une hausse du taux de couverture de 2.9%. Ce dernier passe ainsi de 76.7% à 79.6%. Le chemin de croissance fixé par la loi est donc respecté.

N'hésitez pas à consulter nos *Etats financiers 2021* sur notre site www.cpeg.ch ([Investissements durables](#) > [Bibliothèque de la finance](#)) ou à nous solliciter pour obtenir une version papier (contact@cpeg.ch, 022 338 11 11)

Paiements des rentes en devise étrangère

Comme indiqué précédemment dans notre journal, l'administration a planché sur la question du paiement des rentes à l'étranger en devise du pays de résidence. Les personnes

concernées ont reçu - ou vont recevoir - une lettre de la part de la CPEG leur expliquant la marche à suivre. Le délai de réponse des personnes concernées est fixé au 15 août 2022.

La CPEG participe à l'action genevoise contre la pollution lumineuse

L'éclairage public a été un grand progrès au siècle dernier pour la sécurité de la circulation nocturne, mais son accroissement exponentiel a fini par transformer son bénéfice en fléau, baptisé pollution lumineuse. Préserver une part d'obscurité est devenu un enjeu important dans notre société, tant au niveau de notre santé que de la biodiversité. L'excès d'éclairage, mis à part son surcoût énergétique, peut en effet affecter notre santé par les changements qu'il induit sur le rythme circadien et perturber la vie de nombreux animaux nocturnes.

A Genève, cette question est prise au sérieux par les autorités. Sur le plan cantonal, le Grand Conseil a adopté en novembre 2021 une loi « Pour que la nuit soit belle 365 jours par an ! », règlementant l'éclairage des enseignes au cœur de la nuit en les éteignant entre 1h et 6h du matin. La Ville de Genève traite quant à elle de ce sujet dans son **Plan lumière** qui vise, parallèlement à la réduction de la consommation et de la facture énergétique, à prendre aussi en compte l'impact de l'éclairage sur le vivant (êtres humains, plantes, animaux).

Opération Efficience PME

La CPEG a ainsi décidé de s'associer à cette démarche par le biais de l'opération **Efficience PME**, menée par SIG-éco21 et soutenue par la Ville de Genève. Durant l'année 2022, les petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activité faisant partie des locataires CPEG seront invitées à profiter de cette initiative, qui poursuit trois objectifs :

- aider les entreprises à réduire durablement leur consommation d'énergie
- diminuer la pollution lumineuse
- optimiser la gestion de leurs déchets.

Concrètement, des visites effectuées par un-e conseiller-ère éco21 leur seront proposées gratuitement, leur offrant un diagnostic « énergie et déchets », un plan d'action personnalisé



sur les potentiels d'économie d'énergie et de réduction des déchets et un soutien pour réaliser les actions et bénéficier d'aides financières.

La contribution des détenteurs de vitrines et enseignes lumineuses se décline en trois volets :

- privilégier la qualité de la lumière
- adapter l'intensité lumineuse en soirée
- éteindre au cœur de la nuit (idéalement de 23h à 6h).

Ces actions auront un effet sur leurs dépenses, en diminuant leur facture d'électricité, mais aussi sur le sommeil des habitants du voisinage, qui retrouveront peut-être le plaisir de s'endormir dans une chambre obscure, débarrassée des lumières parasites du magasin d'en face...

Contribution de la CPEG au tissu local en 2021

En 2021, la CPEG a contribué à l'économie locale avec différents apports :

- **877 millions** de rentes versées à nos assurés-es
- **18 millions** d'impôts payés
- Une augmentation de **316 millions** d'investissements immobiliers directs, dont 26 millions pour des travaux de rénovation et 24 millions pour des travaux d'entretien, donnant du travail à plusieurs centaines d'entreprises, régies, artisans, architectes, ingénieurs, etc.

La CPEG possède 10'250 logements (1^{er} propriétaire du canton en termes de logements), 180'000 m² de surfaces commerciales (bureaux, commerces et dépôts), 3 EMS

et 1 résidence pour personnes âgées, et en construit de nouveaux.

Ses gros projets immobiliers récents ou en cours :

Les Sciers: 4 immeubles construits et entièrement loués en 2021 (217 logements et une crèche pour la commune de Plan-les-Ouates)

Pointe Nord du PAV: environ 19'000 m² d'infrastructures et bâtiments à destination des services de l'Etat de Genève, fin de la 1^{re} étape printemps 2023 (voir [CPEG INFO de décembre 2021](#))

Les Grands Esserts: démarrage de ce grand projet de 1'200 logements en Ville de Veyrier dont 800 logements et un centre commercial réalisés par la CPEG (voir p. 3).

Prenez rendez-vous!

Si vous n'avez pas trouvé la réponse à vos interrogations dans notre [Guide](#), vous pouvez prendre rendez-vous avec un-e gestionnaire, directement sur notre site Internet. En choisissant votre date et votre créneau horaire dans l'agenda électronique, vous pouvez choisir si vous préférez un rendez-vous téléphonique ou dans nos locaux.

Rendez-vous téléphonique ou dans nos locaux: possible entre 8h30 et 11h30 et entre 13h30 et 16h30, à fixer sur notre plateforme, d'une durée de 45 minutes.

Par courriel: vous pouvez aussi nous écrire en passant par notre [Formulaire de contact Assurance](#). Notre standard téléphonique reste toujours ouvert de 9h à 12h, au numéro direct de la division Assurance +41 22 338 11 17, **toutefois nous vous invitons à privilégier le rendez-vous**, pour un échange plus confortable avec votre gestionnaire.

➤ www.cpeg.ch, Accueil > Réserver un rendez-vous ou Prévoyance > Nous contacter ou Accueil > Guide.

Plus complet, plus clair, voici votre nouveau certificat d'assurance

Le [certificat d'assurance](#) qui est envoyé aux assuré-es salarié-es en même temps que ce journal a été complété, tant au niveau du contenu que du cercle de ses destinataires.

Le nouveau certificat se présente désormais sur deux feuillets recto-verso, un feuillet pour le certificat proprement dit, l'autre pour les explications annexes. Voici les principaux changements.

Nouvelles informations

Vos données personnelles: il est indiqué désormais si vous avez rempli une clause bénéficiaire et une convention de vie commune, et à quelles dates. Ces documents sont importants en l'absence de conjointe survivant-e pour l'attribution du capital-décès.

Vos prestations mensuelles de retraite projetées: ces informations sont complétées par votre taux moyen d'activité (TMA) qui peut vous permettre de vous renseigner sur la possibilité d'une rente-pont auprès de votre employeur et par la rente d'enfant de retraité-e versée complétement dès l'âge pivot.

Financement mensuel en cours: vous trouvez dans cette section des indications sur vos cotisations volontaires de rachat,

de rappel ou de maintien ainsi que celles versées par votre employeur.

Accession à la propriété: vous trouvez dans cette nouvelle section le montant disponible pour un achat immobilier et la situation sur vos retraits éventuellement déjà effectués.

Amélioration de vos prestations de retraite: vous trouvez ici le montant maximum de la pension de retraite que vous pourriez obtenir à 65 ans et le coût à financer pour atteindre ce maximum.

Davantage de destinataires

Le cercle des destinataires du certificat d'assurance a été complété: dès cette année, le certificat sera également envoyé aux personnes en congé sans traitement, aux assuré-es salarié-es de moins de 20 ans et de plus de 65 ans, ainsi qu'aux personnes rémunérées à la facture. Un certificat type avec son propre feuillet d'explication a été développé pour ces nouvelles catégories.

Les seules personnes qui ne reçoivent pas de certificat sont celles dont le dossier nécessite un retraitement, par exemple dans le cas d'une correction annoncée par leur employeur.

Guide de votre prévoyance conçu par nous...

...pour vous



IMPRESSUM

ÉDITION

Lettre d'information CPEG

RESPONSABLE

Fabienne Bouvier

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Marc Bajot	Michèle Devaud
Hugues Bouchardy	Jean-Daniel Jimenez
Fabienne Bouvier	John Lateo
Jacqueline Curzon	Alessia Torricelli
Christophe Decor	Giovanni Troccoli
Arthur Dessaix	

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

CONCEPT

blossom communication

DESSINATEUR INVITÉ

Fiami

TIRAGE

80'200 exemplaires
Papier recyclé et certifié FSC®



myclimate.org/01-22-368542

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

ADRESSES

Bd de Saint-Georges 38 – CP 176
1211 Genève 8
Tél. +41 22 338 11 11
Rue des Noirettes 14
1227 Carouge
Tél. +41 22 338 12 12